

Schéma d'aménagement intégré du bassin versant du torrent de la Combe de Lancey pour la protection de Villard-Bonnot

Réunion publique

Lundi 24 juin 2024, 18h-20h30, mairie de Villard-Bonnot

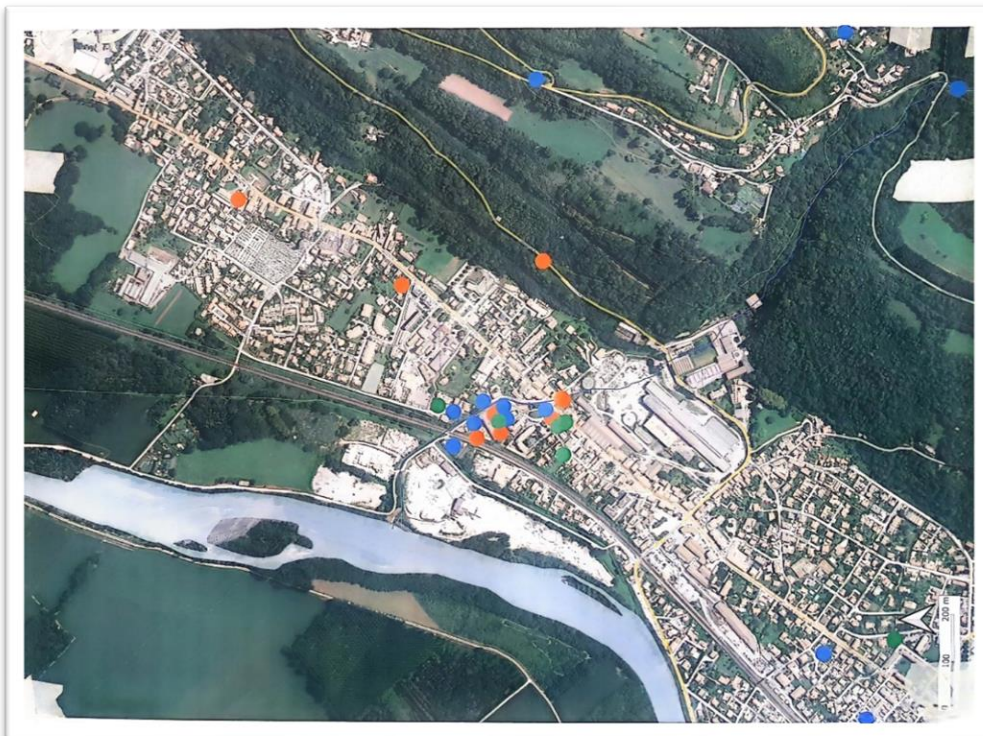
Annexe :

- Diapositives du power point ;

Accueil

A l'entrée de la salle les participants sont accueillis par Claire Simon et Farid Boussaa et invités à répondre à quelques questions préalables, à savoir :

- Se positionner sur la photo aérienne de Villard-Bonnot pour indiquer leur lieu de résidence ;
- Etiez-vous présent lors de la crue de 2005 ?
- En un mot, qu'est-ce que le torrent de Lancey représente pour vous ?



Accueil et introduction

Monsieur Patrick BEAU, Maire Villard Bonnot

Monsieur Beau accueille les participants, et se réjouit du nombre de personnes présentes (selon le décompte réalisé pendant la réunion, environ 70 personnes, même si le nombre de personnes ayant rempli la feuille d'émargement est moindre, notamment parce que certaines personnes sont venues en couple/famille). La commune et le SYMBHI ont essayé de communiquer au maximum par différents canaux pour toucher autant de monde que possible.

Il remercie le SYMBHI et le bureau d'étude pour le travail réalisé depuis la dernière réunion publique, qui s'est tenue en septembre 2023.

Cette réunion a pour but de présenter aux habitants de la commune les propositions d'aménagement pour la gestion du risque d'inondation sur la commune de Villard-Bonnot. Ces aménagements auront aussi un impact sur les espaces verts, la qualité de vie à Villard-Bonnot et les possibilités futures de requalification du site des Papèteries.

Monsieur Lorimier, VP SYMBHI pour la Communauté de Communes du Grésivaudan, Maire de Crolles

A son tour, Monsieur Lorimier accueille les participants, et se réjouit également du nombre de personnes présentes. Tel que nous le montre l'actualité (crue des Etançons à La Bérarde), les torrents de montagne peuvent engendrer des événements violents. La configuration du torrent de Lancey n'est pas tout à fait la même qu'à la Bérarde, mais il parcourt un territoire très aménagé, avec de nombreuses activités et habitants.

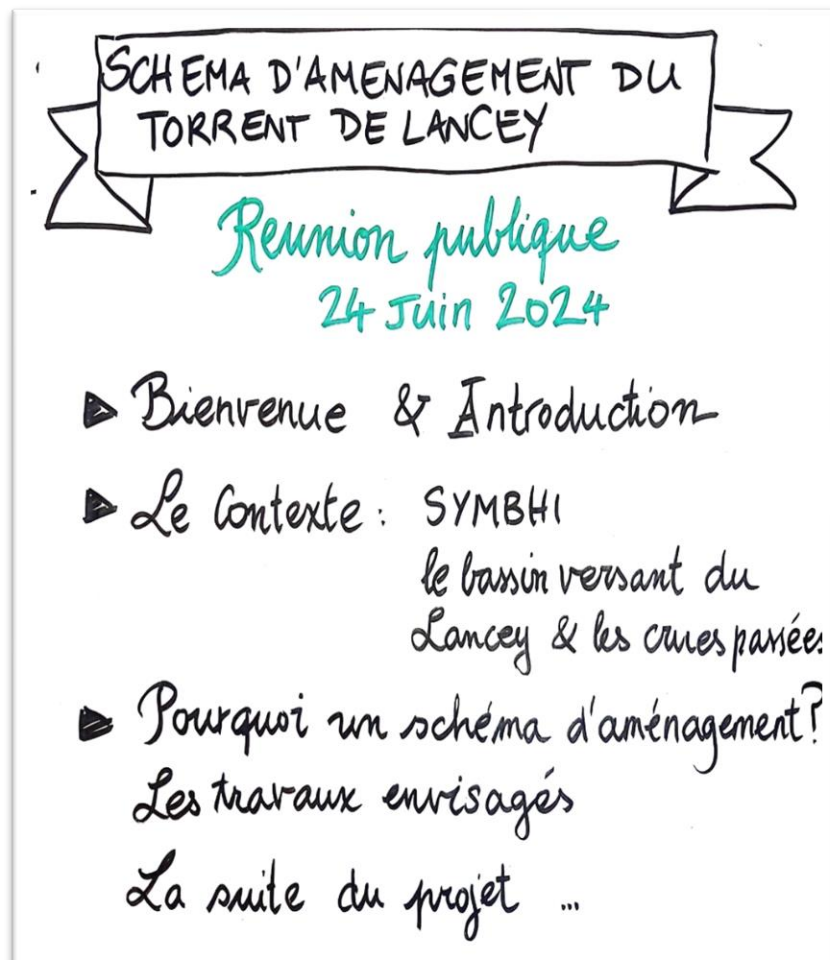
10 torrents sont actuellement à l'étude sur le territoire de la Communauté de Communes du Grésivaudan ; pour la réalisation des travaux, les budgets sont importants, et tous les aménagements ne pourront pas se faire en même temps, il sera nécessaire de prioriser. Le Lancey paraît être un des torrents prioritaires en raison des enjeux, mais le choix des priorités sera fait collectivement avec les élus de la Communauté de Communes du Grésivaudan.

Objectifs et déroulé de la réunion publique, Claire Simon, Val&Monti, animatrice

Objectif de la réunion de ce soir :

- Présenter le contexte de l'étude et du torrent de Lancey,
- Exposer les travaux envisagés pour la protection centennale de Villard-Bonnot, le long du Lancey,
- Recueillir les questions et y apporter des réponses,
- Identifier les questions / problématiques à approfondir, pouvant faire l'objet d'études ou d'échanges complémentaires.

Déroulé de la soirée :



Présentation, Anne-Sophie Drouet, chef de projet du SYMBHI

La présentation aborde les points suivants :

- Le contexte,
- Le rôle du SYMBHI,
- Le bassin versant de Lancey,
- Les crues passées du Lancey et plus généralement le fonctionnement d'un torrent de montagne en Crue (vidéo avec l'exemple d'une crue similaire à ce qui pourrait se passer sur Lancey dans le Pays de Lourdes et les Vallées des Gaves dans les Pyrénées, 2013),
- Qu'est-ce que ce projet d'aménagement va apporter au territoire ?
 - Valorisation des usages en lien avec le cours d'eau,
 - Restauration des fonctionnalités naturelles,
 - Amélioration des conditions d'écoulement et de la dynamique sédimentaire,

- Les travaux envisagés sur la zone des Papèteries, pour permettre le dépôt des matériaux (bois, végétaux, rochers, gravats...) en cas de crue centennale,
- Les travaux envisagés en aval de la RD 523, pour permettre l'écoulement de la partie liquide de la crue centennale,
- Résumé : l'intérêt du projet,
- Aspects financiers, fonciers, réglementaires,
- Le calendrier des prochaines étapes.

Les solutions proposées (et représentées sur les schémas paysagers) sont encore à l'étude, et les tracés, modifications de berges, de routes, etc. ne sont pas encore définitivement fixés. Dans le cadre des échanges à venir avec les propriétaires et riverains du torrent, les aménagements seront affinés dans le détail.

Cf. le diaporama en annexe

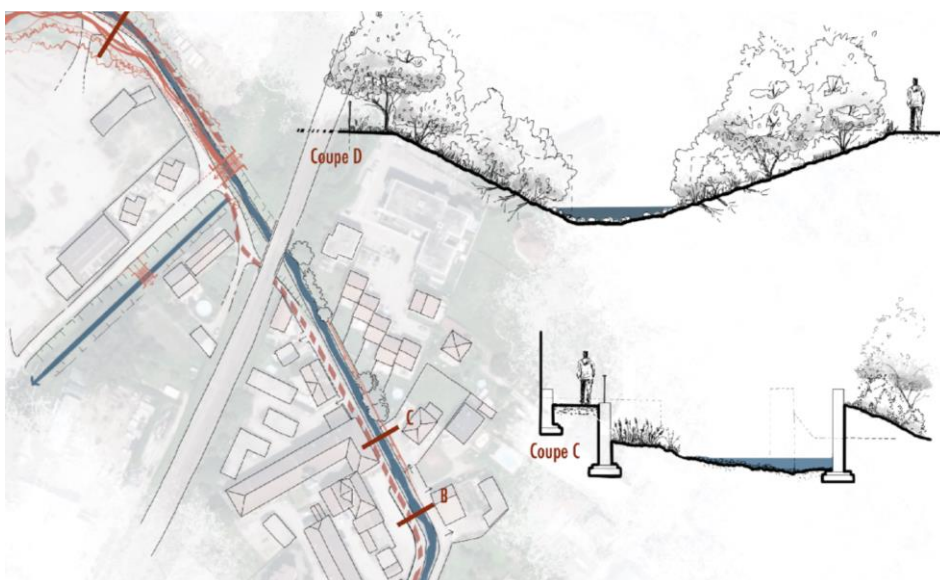
Questions-réponses

Les questions des participants et les réponses des intervenants sont regroupées par thématique (et non pas de façon chronologique).

Les réponses aux questions sont apportées par :

- Philippe Lorimier, VP SYMBHI, Communauté de Commune Grésivaudan, Maire de Crolles
- Patrick Beau, Maire de Villard-Bonnot
- Incarnita Didier, directrice des services techniques de Villard-Bonnot
- Anne-Sophie Drouet, chef de projet SYMBHI
- Daniel Verdeil, directeur adjoint SYMBHI
- Farid Boussaa, chef de projet chez SUEZ
- Flora Guilloux, l'Onde, paysagiste

Pour les habitants de la Résidence des Eaux Claires, ainsi que 4 maisons individuelles, comment sera assuré l'accès si la rue des Eaux Claires est supprimée ?



Il est envisagé de créer une autre route d'accès, dont le tracé fera l'objet d'échanges ultérieurs avec les résidents de la résidence des Eaux Claires, des maisons individuelles concernées et des résidences mitoyennes.

Ces nouveaux accès vont très certainement impacter les garages de la copropriété des Eaux-Claires, ces coûts seront-ils à la charge des co-

propriétaires ?

Les coûts induits par le projet d'aménagement et la modification des accès seront pris en charge par le SYMBHI. Les aménagements précis concernés devront faire l'objet d'échanges spécifiques entre les propriétaires concernés et le syndicat.

Si la rue des Eaux Claires est déplacée, est-ce compatible avec le passage de la voie ferrée ? est-ce que l'accès des pompiers sera assuré ?

La modification du tracé de la route d'accès sera réalisée dans le respect de toutes les réglementations et obligations en matière de VRD (voirie et réseaux divers) ; la compatibilité avec la voie SNCF, l'accès pompiers et toutes autres obligations seront étudiées dans le cadre de l'aménagement.

Est-ce que les aménagements risquent d'impacter la Chantourne (en aval du pont SNCF) ?

Les aménagements conserveront un écoulement sur le cours d'eau du torrent de la Combe de Lancey indépendant de celui de la chantourne.

Est-ce que le fait de rapprocher le torrent des maisons ne risque pas de déstabiliser les fondations, d'engendrer une fragilisation des structures ?

Dans le quartier des eaux claires, l'aménagement risque de provoquer des travaux importants. Est-ce que les travaux ne risquent pas d'impacter les bâtiments existants ?

La stabilité des fondations des bâtiments proches du torrent et l'impact des travaux feront l'objet d'études approfondies et notamment d'analyses géotechniques et génie civil pour garantir la bonne tenue des infrastructures dans le temps.

Comme le montre l'exemple de La Morge à St Gingolph (limite Haute-Savoie/Suisse), ces travaux ne sont pas incompatibles avec la présence d'habitations en bordure de torrent (source : travaux SUEZ).



Si on élargit le torrent, ne risque-t-on pas de renforcer l'humidité des lieux et de favoriser l'arrivée de moustiques, posant des problèmes sanitaires, notamment pour les enfants en bas âge ?

Même si la configuration du lit du torrent de Lancey est modifiée, cela ne va pas modifier son écoulement, ni transformer le lit en zone humide. De plus, un profil en « V » sera créé afin de centrer les écoulements et faciliter la continuité piscicole en périodes d'étiages. Le Lancey est un torrent d'eau vive, qui s'écoule, il ne constituera pas plus un plan d'eau stagnante. Les moustiques s'installent prioritairement dans des zones avec de l'eau stagnante (mares, bassins, etc.).

Pourquoi l'élargissement du torrent ne se fait pas plutôt en rive droite ?

La rive droite sera également impactée par l'élargissement ; mais il n'est pas possible de supprimer complètement la rue des Jardins, car les habitations desservies deviendraient enclavées ; il est impossible de créer une autre voie d'accès pour les habitants de ce secteur sans impacter très fortement le parcellaire.

Par ailleurs, par rapport à l'axe principal du cheminement du Lancey, si on élargissait uniquement en rive droite sur ce tronçon, il faudrait dévier le cours naturel du Lancey, déplacer l'ouvrage traversant du pont SNCF et également déplacer son lit sur le tronçon au droit de Vicat. Ce déplacement serait aussi très complexe à mettre en œuvre.

L'option de l'approfondissement du lit de la rivière, évoquée dans la présentation, a-t-elle été bien étudiée ? Ne serait-elle pas plus adaptée ?

Cette option a également été envisagée, mais c'est une option très compliquée à réaliser, beaucoup plus coûteuse et ne répond pas aux objectifs de la gestion des milieux aquatiques. Il faudrait augmenter la profondeur du lit du torrent d'au moins 2,5 m, ce qui représente des travaux colossaux, avec un risque beaucoup plus fort de déstabiliser les ouvrages et bâtiments riverains.

Par ailleurs, cela créerait une tranchée très profonde au cœur de la ville, représentant des problèmes de sécurité et un impact visuel et paysager fort.

Le réaménagement de la place de la Pologne implique-t-il la fermeture du bar ?

En effet, le réaménagement de la place de la Pologne implique la destruction du bâtiment dans lequel se situe le bar ; des discussions sont déjà en cours avec la propriétaire. En revanche, le futur aménagement de la zone des Papèteries, avec des espaces commerciaux devrait permettre de recréer des espaces de convivialité, dont l'installation potentielle d'un bar, dans un cadre de qualité.

Peut-on clarifier le tracé des lignes sur le schéma de la partie aval, avec notamment une ligne qui traverse le bâtiment de l'ancienne pharmacie ? Qu'est-ce que cela implique pour ce bâtiment ?

Le tracé correspond à un cheminement le long de la future berge du torrent, toutefois il y a une erreur dans la représentation qui n'a pas été mise à jour. Le chemin ne passera pas au milieu du bâtiment mais devrait plutôt le contourner par l'Ouest au début de la rue des Eaux-Clares.



Risque-t-il d'y avoir des expropriations ? Que se passera-t-il si tout le monde n'est pas d'accord avec les aménagements prévus ?

Les aménagements ne vont pas empêcher les biens de continuer à exister et d'être occupés. De ce fait, il paraît plus intéressant de rechercher avec les propriétaires / occupants actuels des solutions pour leur permettre de continuer à pouvoir utiliser leurs biens dans les meilleures conditions possibles.

La volonté du SYMBHI et de la commune est de pouvoir échanger et discuter un maximum avec les personnes impactées pour trouver des solutions et des compensations aux impacts qu'il pourrait y avoir, à l'amiable.

N'y a-t-il pas un gaspillage d'argent public, puisque des travaux ont été réalisés en 2016 pour renforcer la digue et en même temps refaire toutes les canalisations ? N'aurait-il pas été possible de coordonner davantage les interventions ?

N'aurait-on pas pu informer plus tôt certaines personnes qui ont acquis des biens ou qui ont des projets ?

En effet, la commune a réalisé des travaux en 2016 pour conforter la berge qui risquait de s'effondrer. A l'époque, les études globales n'avaient pas été faites, mais il fallait intervenir rapidement pour éviter l'effondrement de la berge, et de la route.

Aujourd'hui, le SYMBHI, qui porte la compétence GEMAPI depuis 2019, a l'objectif de protéger le hameau du Lancey vis à vis des crues potentiellement impactantes du torrent ; les propositions se basent sur une analyse globale du fonctionnement du torrent et des solutions possibles ; il est nécessaire d'intervenir à nouveau à une échelle plus large, pour une problématique plus globale et sur une démarche de très long terme (coordination avec des projets de requalification urbaine par exemple).

Qu'en est-il des constructions qui ont été autorisées après 2005 ?

Ce n'est pas le SYMBHI qui détient les autorisations d'urbanisme, mais la commune. Ces autorisations ont été données dans un contexte différent sur la base d'une carte d'aléa différente de celle existant aujourd'hui.

Je ne sais pas si le sujet est lié au torrent, mais il y a des endroits sur la commune (RD) où il y a régulièrement des éboulements. Est-ce que c'est lié à l'aménagement du torrent ? Qu'est-ce qui est fait pour cela ?

Il existe également d'autres risques naturels sur la commune de Villard-Bonnot comme les éboulements ou les coulées de boues ; ces phénomènes ne sont pas forcément liés au torrent de Lancey. Certains peuvent intervenir sur les versants au-dessus du torrent et venir contribuer aux crues (transport de matériaux solides par exemple). D'autres ont lieux sur la montée dans les Balcons de Belledonne au niveau de la Route Départementale. Ces phénomènes peuvent aussi être provoqués par des fortes pluies.

S'agissant de ces phénomènes, les agents de la mairie sont avertis du problème et devraient intervenir prochainement.

Un des problèmes importants est lié à l'accumulation de bois, végétaux qui créent des embâcles et provoquent des inondations. Cela est dû au manque d'entretien des berges. Que font les collectivités là-dessus ?

La question de l'entretien des berges et des cours d'eau est un vrai sujet. Ce sont les propriétaires qui sont tenus d'assurer cet entretien. Le SYMBHI et les communes déploient de gros efforts pour sensibiliser les propriétaires et les inciter à agir ; sur certains secteurs cruciaux, le SYMBHI se substitue aux propriétaires pour assurer l'entretien (sur 90km du territoire de la CCLG). Or, le linéaire total de cours d'eau sur le territoire avoisine le millier de km.

Par ailleurs, toute une partie du torrent de Lancey traverse des gorges très difficiles d'accès et dans lesquelles il n'est quasiment pas possible d'assurer un entretien. Donc cela implique nécessairement l'accumulation de matériaux, qu'il faut pouvoir déposer et gérer le plus en amont possible.

Pour rappel, le projet prévoit la réalisation d'un piège à embâcles dès la sortie gorges.

Si un parc arboré est créé à l'endroit de la plage de dépôt, est-ce que cela ne risque pas de générer davantage de végétaux/boisement qui peuvent être emportés en cas de crue et créer des embâcles en aval ?

L'aménagement de la plage de dépôt au droit des papeteries en espace naturel, profitable pour les habitants se fera en tenant compte de la question des embâcles et de la végétation. Le choix des végétaux sera fait pour éviter que ces derniers puissent augmenter le risque d'embâcles (par exemple plutôt des arbustes ou plantes à tiges souples).

Conclusion par Mr. Beau et Mr. Lorimier

Messieurs Beau et Lorimier remercient les participants pour leur présence et leur participation active. L'ensemble des questions montrent l'intérêt des participants pour ce projet et aussi la difficulté à trouver un équilibre entre le besoin d'aménagement pour protéger la commune et ses habitants, dans le sens de l'intérêt général, et les besoins et contraintes particulières de chacun. Ces aménagements du torrent de Lancey vont nécessairement impacter la commune et ses habitants, avec beaucoup de points positifs et aussi, certainement quelques difficultés.

Le SYMBHI et la commune vont s'efforcer à poursuivre le dialogue avec tous ceux qui le souhaitent, et en particulier les riverains les plus impactés, pour chercher les meilleures solutions possibles, dans le dialogue.

Annexe: Diaporama